Saint-Basile-le-Grand

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour publication immédiate

ASSEMBLÉES DE CONSULTATION ET SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 15 JANVIER PROCHAIN

Saint-Basile-le-Grand, le 8 janvier 2024 – Le lundi 15 janvier prochain, dès 19 h, au centre civique Bernard-Gagnon (6, rue Bella-Vista), le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand tiendra deux assemblées publiques de consultation relatives aux projets de règlement nº U-220-53 et nº U-280-5. S'ensuivra la séance ordinaire du conseil municipal à 19 h 30. Prévu par la Loi sur les cités et villes, cet événement met à l'avant-plan les décisions et les orientations prises par les élus municipaux ainsi que les réalisations et les projets de la Ville.

Assemblées publiques de consultation

À 19 h, le projet de règlement nº U-220-53, modifiant le règlement de zonage n° U-220, afin d'abroger certaines dispositions d'architecture pour un projet intégré résidentiel, d'ajouter des normes relatives aux équipements de recharge électrique pour les classes d'usages des groupes commerce, industrie et public, communautaire et institutionnel, ainsi que d'ajouter les classes d'usages « H-1 : Unifamiliale jumelée » et « H-1 : Unifamiliale contiguë » pour des projets de redéveloppement de terrains de plus de 0,5 hectare dans la zone 404-H sera expliqué.

À 19 h 15, le projet de règlement nº U-280-5 sera également expliqué, afin de modifier le règlement nº U-280, relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour assujettir tous les projets intégrés, ainsi que les projets de redéveloppement de terrain de 0,5 hectare et plus. Au cours de ces assemblées, les personnes et les organismes désirant s'exprimer sur ces sujets pourront être entendus.

Ne manquez pas la diffusion en ligne de la séance ordinaire

Vous ne pouvez être présent ? Les assemblées de consultation et la séance ordinaire du conseil municipal seront diffusées en direct sur la chaîne YouTube de la Ville et accessibles pour visionnement en différé. Vous pourrez accéder aux enregistrements en vous rendant au villesblg.ca/seances.

Documentation officielle

Les avis publics des projets de règlements sont disponibles sur le site Web municipal et le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire sera disponible au villesblg.ca/seances le vendredi 12 janvier. Le procès-verbal, dès son adoption par le conseil municipal lors de la séance ordinaire subséquente, pourra être consulté sur le site Web ou à l'hôtel de ville.

Période de questions

La séance ordinaire débutera par la période de questions, intitulée *La Parole aux Grandbasilois*, ayant trait à tout sujet relatif à la vie municipale. Après la rencontre, les citoyens qui auront des questions portant sur le contenu de la séance pourront également les adresser aux membres du conseil municipal.

Accessibilité universelle

En conformité avec son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la Ville souhaite rendre ses assemblées accessibles à tous. Ainsi, le centre civique Bernard-Gagnon est

accessible aux personnes à mobilité réduite et pour ceux souhaitant visionner la séance en différé, les sous-titres peuvent être activés sur YouTube.

- 30 -

Source : Karianne Falcon, agente de communication
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8112 | k.falcon@villesblg.ca

Demandes médias
Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca